

**Avenant n°2 au contrat de co-développement 2024-2027  
Entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac**

### **Préambule**

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement de 6<sup>ème</sup> génération, pour la période 2024-2027, le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le 18 décembre 2023.

La délibération métropolitaine n°2023-595 prévoyait le principe d'un avenant annuel aux contrats de co-développement, permettant d'intégrer en une seule fois, lors de chaque fin d'année, les demandes de substitution formulées par les communes ainsi que, des fiches relatives aux éventuelles nouvelles feuilles de route ou nouveaux règlements d'intervention.

Un avenant n°1 a été adopté par le conseil métropolitain le 6 décembre 2024 et par la commune le 16 décembre 2024.

Il est proposé d'adopter un avenant n°2 aux contrats de co-développement 6 qui permettra notamment de traiter :

- Les demandes de substitution formulées par les communes,
- Les ajouts ou suppressions de fiches
- Des modifications de descriptif ou de montant

L'objet du présent avenant est d'intégrer ces adaptations au présent contrat de co-développement 2024-2027.

**Entre**

Bordeaux Métropole, représentée par Madame Christine Bost, sa Présidente, dûment habilitée par la délibération n° n° 2025- en date du 5 décembre 2025 ;

**Et**

La commune de Mérignac, représentée par Monsieur Thierry Trijoulet, son Maire, dûment habilité par la délibération municipale en date du ;

**Article 1 : Modification des annexes 1 et 2 au contrat de co-développement**

En application de l'article 6 paragraphe 4, alinéa 3, le contrat de co-développement est modifié comme suit :

Les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2024-2027 :

- MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Accès à la plaine de loisirs de Beutre (Avenant 2025 : Création)
- MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : Amélioration de l'échangeur 11 (Avenant 2025 : Création)
- MERI - RI Nature - Jardin Paul Dukas (Avenant 2025 : Création)
- MULTI - Plan de résilience : accompagnement à la démarche de réduction de vulnérabilités (Avenant 2025 : Création)
- MULTI - Porte métropolitaine de l'aéroport (Avenant 2025 : Création)
- MULTI - RI Prévention des déchets (Avenant 2025 : Création)

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :

- MERI - Avenue Henri Vigneau (section Kennedy - Yser) (Avenant 2025 : Modification)
- MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Requalification de la rue des Genets (Avenant 2025 : Modification)
- MERI - RI 1 million d'arbres - Plantation d'une forêt urbaine en centre-ville (Avenant 2025 : Modification)
- MERI - RI écoles hors OAIM : GS Jean Macé (Avenant 2025 : Modification)
- MERI - RI Nature - parc Bourran (Avenant 2025 : Modification)
- MERI - RI Nature - parc de la Maison Carrée (Avenants 2024 - 2025 : Modification)
- MERI - RI Nature : Végétalisation du cimetière (Avenants 2024 - 2025 : Modification)
- MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation (Avenant 2025 : Modification)
- MULTI - OIM Bordeaux Aéroparc - Chemin des boucheries (Avenant 2025 : Modification)
- MULTI - OIM Bordeaux Aéroparc - Missions urbanistes conseil (Avenant 2025 : Modification)
- MULTI - OIM Bordeaux Aéroparc : Boulevard Technologique (Avenant 2025 : Modification)
- MULTI - Place Mondésir - Réaménagement (Avenant 2025 : Modification)
- MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit (Avenant 2025 : Modification)

Les fiches suivantes sont supprimées :

- MERI - Aménagement paysager du stade du Jard (Avenant 2024 : Modification) (Avenant 2025 : Suppression)
- MERI - Etude de faisabilité et de capacité urbaine - secteur Chemin-long (Avenant 2025 : Suppression)

- MERI - Etude hippodrome Nord/Chateau Rouquey (Avenant 2025 : Suppression)
- MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Accès au collège (Avenant 2025 : Suppression)
- MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Création prolongement rue A Dousse (Avenant 2025 : Suppression)
- MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Redressement de l'avenue Cassin (de l'entrée de l'Aéroport au giratoire Ariane/Pythagore) (Avenant 2025 : Suppression)
- MULTI - Barreau Marchegay-Crabemorte

Les autres actions du contrat de co-développement 2024-2027 de la commune de Mérignac restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole,  
La Présidente,

Christine Bost

Pour la commune,  
Le Maire,

Thierry Trijoulet